

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1448

13 juillet 2007

### SOMMAIRE

Association des Anciens Elèves du Collège	Jakob Holding S.à r.l. ....	69481
Boboto .....	Louvre Group Holding S.A. ....	69475
Blaustein S.A. ....	Mansfeld Investment S.A. ....	69504
Business Association Luxembourg - Central Asia A.s.b.l. ....	Medical Founders Holding S.A. ....	69476
Carafu S.A. ....	MH Holding SA .....	69467
Centre Comptable Européen S.A. ....	Modul'Or S.à r.l. ....	69486
Century Properties S.à r.l. ....	Natura Holding S.A. ....	69475
C.G. Sàrl .....	Noktop S.A. ....	69504
Cofide International S.A. ....	Obelix S.A. ....	69502
Cortez Ventures S.A. ....	Parici S.à r.l. ....	69476
d'Amico International Shipping S.A. ....	Parwa Finance S.A. ....	69464
Diamor International Holding S.A. ....	PH Holding SA .....	69480
Dolce & Gabbana Luxembourg S.à r.l. ...	Progetra S.A. ....	69480
Eagle 1 S.à r.l. ....	Quiquoqua S.A. ....	69458
Ecobau S.A. ....	Sopico S.à r.l. ....	69501
Ecoma International Holding S.A. ....	Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A. ....	69489
Enop 5 A.G. ....	Truss Managing Partner S.à r.l. ....	69486
EPI Orange Holdings S.à r.l. ....	Westpark Financial Group S.A.H. ....	69464
Far East Medical Holding S.C.A. ....	White Castle Private Equity S.A. ....	69489
Finanzprojekt Holding .....	White Castle Private Equity S.A. ....	69467
FirstCo Investments S.à r.l. ....	Wolf Capital S.à r.l. ....	69477
Free Flow Holding S.A. ....	Xelis Investments S.A. ....	69495
GRI Rendsburg S.à r.l. ....		

**Quiquoqua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 128.253.

---

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the 30th day of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- The company AVERSHAM HOLDING S.A., with registered office at Orillac Arango Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama,

duly represented by Mrs Sylvie Talmas, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 30th April 2007.

2.- Mr Jean-Marc Faber, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

duly represented by Mrs Sylvie Talmas, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 9th May 2007.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

*By-laws*

**Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of QUIQUOQUA S.A.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Corporation is formed for an unlimited period.

4.2. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Chapter II.- Capital**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one Euros) each.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.**

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of Shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

**Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors**

**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution.

11.5. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.6. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates.

11.7. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

**Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Corporation.** Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

**Art. 15. Statutory Auditor.**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

**Chapter IV.- General meeting**

**Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday of June at 10.00 a.m.

**Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V.- Business year, Distribution of profits

##### Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

##### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

#### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

##### *Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished on 31st of December 2007.

The first annual General Meeting shall be held in 2008.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 1,000 (one thousand) shares as follows:

	Shares
1.- AVERSHAM HOLDING S.A., prenamed . . . . .	999
2.- Monsieur Jean-Marc Faber prenamed . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- ( (thirty-one thousand euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 2,000.- Euros.

##### *First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2013:

- a) Mr Jean-Marc Faber, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- b) Mr Manuel Bordignon, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- c) Mr Christophe Mouton, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l. with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société AVERSHAM HOLDING S.A., ayant son siège social à Orillac Arango Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 30 avril 2007.

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

ici représenté par Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 9 mai 2007.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination QUIQUOQUA S.A.

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

**Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Titre IV.- Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Titre VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

	Actions
1.- AVERSHAM HOLDING S.A., prénommé: . . . . .	999
2.- Monsieur Jean-Marc Faber prénommé: . . . . .	<u>1</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 2.000,- Euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013;
  - a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - b) Monsieur Manuel Bordignon employé privé, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - c) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Talmas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2007, Relation: EAC/2007/5950. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007066990/272/346.

(070070907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

### Parwa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.407.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067164/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01526. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

### Westpark Financial Group S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.137.

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WESTPARK FINANCIAL GROUP S.A.H., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg section



B numéro 25.137, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 1.365 de 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, et modification afférente du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Changement de la durée de la société en une durée illimitée et modification afférente du dernier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Suppression dans l'article 3 des statuts de toutes les dispositions relatives au capital autorisé.

4.- Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

5.- Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation conséquente des articles qui suivent.

6.- Suppression de la dernière phrase de l'ancien article 8, devenu article 7.

7.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, et

- de modifier par conséquent le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, comme suit:

«Le siège social est établi à Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la durée de la société en une durée illimitée et de modifier par conséquent le dernier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer dans l'article 3 des statuts toutes les dispositions relatives au capital autorisé: les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter par conséquent les articles qui suivent.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'ancien article 8, devenu article 7.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs suivants:

Monsieur Ardito Toson, Madame Carla Alves Silva et Monsieur Mark Klabin;

b) des administrateur-délégués suivants:

Monsieur Ardito Toson et Madame Carla Alves Silva;

c) du commissaire aux comptes suivant:

Monsieur Fouad Ghozali.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme:

a) nouveaux administrateurs:

- Monsieur Mark Klabin, administrateur de sociétés, demeurant à Il-Ramat Aviv (Israël); Président du Conseil d'Administration;

- Madame Maria Immacolata Florange, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen;

- Monsieur Jean-Michel Schlinquer, comptable, demeurant professionnellement à Strassen;

b) nouvel administrateur-délégué:

Monsieur Mark Klabin, prénommé, lequel peut donc valablement engager la société par sa seule signature;

c) nouveau commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée VAN CAUTER - SNAUWAERT & Co S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Van Cauter, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007. Relation: LAC/2007/6350. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067416/211/87.

(070071545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Enop 5 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067150/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06999. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Association des Anciens Elèves du Collège Boboto, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg F 1.742.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 29 mai 2007*

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de l'association du 9, Juddegaas L-8281 Kehlen, au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.  
Pour extrait sincère et conforme  
K.-K. Bokomba  
Le Président

Référence de publication: 2007067231/2421/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**White Castle Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067165/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04893. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**MH Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.734.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067182/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00114. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 5th day of October 2004, inscribed on October 25, 2004 at the Luxembourg trade register section B number 103.548, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1293 of December 16, 2004 whose articles of association have been amended by deed enacted on November 3, 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 108 of February 5, 2005, and by a notarial deed enacted on June 3, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1349 of December 8, 2005, and by a notarial deed enacted on August 30, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 229 of February 1, 2006, and by a notarial deed enacted on December 21, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1112 of June 8, 2006, and by a notarial deed enacted on July 3, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1822 of September 29, 2006, and by a notarial deed enacted on July 27, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1929 of October 13, 2006.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 57,885 (fifty-seven thousand eight hundred and eighty-five) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Creation of nine classes of shares in the Company, named class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares.

2. Reclassification of the existing 57,885 shares of EUR 25 each of the Company into 3,200 class A shares of EUR 25 each, 12,200 class B shares of EUR 25 each, 19,720 class C shares of EUR 25 each, 4,132 class D shares of EUR 25 each, 12,633 class I shares of EUR 25 each and 6,000 class E shares of EUR 25 each.

3. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 247,825 (two hundred forty-seven thousand eight hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,447,125 (one million four hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-five euros) to EUR 1,694,950 (one million six hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty euros) by issuing 597 (five hundred and ninety-seven) class F shares, 8,396 (eight thousand three hundred and ninety-six) class G shares, 740 (seven hundred and forty) class H shares and 180 (one hundred and eighty) class A shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

4. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim of EUR 247,825 (two hundred forty-seven thousand eight hundred and twenty-five euros), existing against the Company in favour of EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P.

5. Acceptation by the managers of EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l.

6. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

7. Amendment of Article 9 of the Articles of Association of the Company in order to determine the rights and preferences of the shares issued by the Company.

8. Amendment of Article 19 of the Articles of Association of the Company in order to enable the partners to decide the payment of interim dividends.

9. Amendment and restatement of Article 10 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

*First resolution*

The meeting resolves to create nine new classes of shares in the Company, named: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares.

*Second resolution*

The meeting resolves to reclassify the existing 57,885 shares in the Company into 3,200 class A shares of EUR 25 each, 12,200 class B shares of EUR 25 each, 19,720 class C shares of EUR 25 each, 4,132 class D shares of EUR 25 each, 12,633 class I shares of EUR 25 each and 6,000 class E shares of EUR 25 each.

*Third resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 247,825 (two hundred forty-seven thousand eight hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,447,125 (one million four hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-five euros) to EUR 1,694,950 (one million six hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty euros) by issuing 597 (five hundred and ninety-seven) class F shares, 8,396 (eight thousand three hundred and ninety-six) class G shares, 740 (seven hundred and forty) class H shares and 180 (one hundred and eighty) class A shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing in favour of EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at One Curzon Street, London W1J 5HD, United Kingdom, Trade Register number LP 009339, amounting to EUR 247,825 (two hundred forty-seven thousand eight hundred and twenty-five euros).

*Fourth resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of the 597 (five hundred and ninety-seven) class F shares, 8,396 (eight thousand three hundred and ninety-six) class G shares, 740 (seven hundred and forty) class H shares and 180 (one hundred and eighty) class A shares by the sole partner, EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., prenamed.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 597 (five hundred and ninety-seven) class F shares, 8,396 (eight thousand three hundred and ninety-six) class G shares, 740 (seven hundred and forty) class H shares and 180 (one hundred and eighty) class A shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a irrevocable waiver of its claim existing against the Company, EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., and in favour of EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., for an amount of EUR 247,825 (two hundred forty-seven thousand eight hundred and twenty-five euros).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l. and by a certificate of renunciation to the claims signed by the subscriber.

*Fifth resolution: Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

*Sixth resolution*

In view of the above, the meeting resolves to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,694,950 (one million six hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty euros) represented by 3,380 (three thousand three hundred and eighty) class A shares, 12,200 (twelve thousand two hundred) class B shares, 19,720 (nineteen thousand seven hundred and twenty) class C shares, 4,132 (four thousand one hundred and thirty-two) class D shares, 6,000 (six thousand) class E shares, 597 (five hundred ninety-eight) class F shares, 8,396 (eight thousand three hundred and ninety-six) class G shares, 740 (seven hundred and forty) class H shares and 12,633 (twelve thousand six hundred and thirty-three) class I shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

*Seventh resolution*

The meeting resolves to amend article nine of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 9.**

9.1 Each class A share, each class B share, each class C share, each class D share, each class E share, each class F share, each class G share, each class H share and each class I share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

9.2 Each share shall carry one vote. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one vis-à-vis the other.

9.3 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to all the other existing classes of shares according to allocation key to be determined by the Board of Managers.

9.4 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

9.5 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 20 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of Shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price

thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divide by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follow:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, to such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares, which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

9.6 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.»

#### *Eighth resolution*

The sole partner decides to amend the Article 19 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.»

#### *Ninth resolution*

The sole partner decides to amend and restate article 10 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 10.** The Shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day») and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.»



There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 5,000.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2004, inscrite le 25 octobre 2004 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.548, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1293 du 16 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 3 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 108 du 5 février 2005, suivant acte reçu le 3 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1349 du 8 décembre 2005, suivant acte reçu le 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 229 du 1<sup>er</sup> février 2006, suivant acte reçu le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1112 du 8 juin 2006, suivant acte reçu le 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1822 du 29 septembre 2006, et suivant acte reçu le 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1929 du 13 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 57.885 (cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt cinq) parts sociales d'une valeur de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Création de neuf nouvelles classes de parts sociales nommées parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H et parts sociales de classe I.

2. Reclassification des 57.885 parts sociales existantes en 3.200 parts sociales de classe A, 12.200 parts sociales de classe B, 19.720 parts sociales de classe C, 4.132 parts sociales de classe D, 12.633 parts sociales de classe I et 6.000 parts sociales de classe E.

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 247.825 (deux cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.447.125 (un million quatre cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros) à EUR 1.694.950 (un million six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 597 (cinq cent quatre-vingt-dix sept) parts sociales de classe F, 8.396 (huit mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe G, 740 (sept cent quarante) parts sociales de classe H et 180 (cent quatre-vingt) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4. Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la Société au profit de EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., pour un montant de EUR 247.825 (deux cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros).

5. Acceptation par les gérants de EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l.



6. Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

7. Modification de l'article neuf des statuts afin de déterminer les droits et préférences des parts sociales émises par la Société.

8. Modification de l'article 19 des statuts de la Société de sorte à permettre aux associés de décider la distribution de dividendes intérimaires.

9.- Modification de l'article 10 dix des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer neuf nouvelles classes de parts sociales dans la Société, appelées: parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H et parts sociales de classe I.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de reclassifier les 57.885 parts sociales existantes en 3.200 parts sociales de classe A, 12.200 parts sociales de classe B, 19.720 parts sociales de classe C, 4.132 parts sociales de classe D, 12.633 parts sociales de classe I et 6.000 parts sociales de classe E d'une valeur de EUR 25 chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 247.825 (deux cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.447.125 (un million quatre cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros) à EUR 1.694.950 (un million six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 597 (cinq cent quatre-vingt-dix sept) parts sociales de classe F, 8.396 (huit mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe G, 740 (sept cent quarante) parts sociales de classe H et 180 (cent quatre-vingt) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la société au profit de EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., une limited partnership de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 009339, s'élevant à EUR 247.825 (deux cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 597 (cinq cent quatre-vingt-dix sept) parts sociales de classe F, 8.396 (huit mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe G, 740 (sept cent quarante) parts sociales de classe H et 180 (cent quatre-vingt) parts sociales de classe A par l'associé unique, EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P.,

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., souscripteur prédésigné, a déclaré souscrire à 597 (cinq cent quatre-vingt-dix sept) parts sociales de classe F, 8.396 (huit mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe G, 740 (sept cent quarante) parts sociales de classe H et 180 (cent quatre-vingt) parts sociales de classe A et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine et liquide, existant à son profit et à charge de la Société, EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance pour un montant de EUR 247.825 (deux cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros).

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l. ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

#### *Cinquième résolution*

##### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

#### *Sixième résolution*

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.694.950 (un million six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros) représenté par 3.380 (trois mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de classe A, 12.200 (douze mille deux cents) parts sociales de classe B, 19.720 (dix-neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe C, 4.132 (quatre mille cent trente-deux) parts sociales de classe D, 6.000 (six mille) parts sociales de classe E, 597 (cinq cent quatre-vingt-dix sept) parts sociales de classe F, 8.396 (huit mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe G, 740 (sept cent quarante)

parts sociales de classe H et 12.633 (douze mille six cent trente-trois) parts sociales de classe I d'une valeur de EUR 25 chacune.»

#### Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

##### « Art. 9.

9.1 Chaque part sociale de classe A, chaque part sociale de classe B, chaque part sociale de classe C, chaque part sociale de classe D, chaque part sociale de classe E, chaque part sociale de classe F, chaque part sociale de classe G, chaque part sociale de classe H et chaque part sociale de classe I confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décision.

9.2 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

9.3 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci. Tout actif, passif, revenu ou charge qui ne serait pas attribuable à une classe de parts sociales spécifique, sera attribué aux autres classes de parts sociales existantes selon une clé d'allocation qui sera définie par le conseil de gérance.

9.4 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

9.5 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

9.6 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les Parts Sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Evaluation» et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de Parts Sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 5.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4193. — Reçu 2.478,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067411/211/417.

(070071635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Natura Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067183/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00111. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Blaustein S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 100.047.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.*

- Le siège social de la société est transféré du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLAUSTEIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007067235/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Louvre Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.073.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 136 en date du 3 février 2004, modifiée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1467 du 31 juillet 2006.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société LOUVRE GROUP HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 30 avril 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission du membre du conseil d'administration:

Monsieur Ian Ayhan Altug, demeurant The Old Guild Hall, High Street, Nayland, Suffolk, Grande Bretagne.

2. Nomination comme nouveau membre du conseil d'administration pour une durée de cinq ans:

Monsieur Johannes Schwab, demeurant Sonnhaldenweg 61, CH-4450 Sissbach.

3. Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, rte. d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUVRE GROUP HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067234/6449/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Diamor International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.715.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067189/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00925. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Free Flow Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067190/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00924. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Medical Founders Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 63.792.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 2 février 2007, lors du Conseil d'Administration de la Société MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A.*

- Le siège de la société est transféré du 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007067237/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Parici S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.411.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la Société PARICI S.à.r.l. prise en date du 11 mai 2007 que le siège social de la Société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARICI S.à.r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007067239/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Far East Medical Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.530.

—  
*Extrait la délibération du Gérant commandité de la Société du 2 février 2007*

- Le siège de la société est transféré du 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A.*

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007067238/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**GRI Rendsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.086.

—  
EXTRAIT

- Le gérant unique de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 21 mai 2007 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007067240/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.303.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société S.M.S. FINANCE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.745, ici repré-



sentée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de WOLF CAPITAL S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites par la société S.M.S. FINANCE S.A., prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.



**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

*Résolutions prises par la constituante*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Madame Helena Di Vito employée privée, née à B-Messancy le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 avril 2007, REM/2007/889. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007067459/5770/104.

(070071440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Eagle 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.057.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juin 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007067564/5770/12.

(070071797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Progetra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 41.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067186/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00939. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**PH Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 94.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067181/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00116. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Carafu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 59.959.

Constituée par acte passé par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 561 du 13 octobre 1997, modifié suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 603 du 31 octobre 1997.

*Extrait du procès-verbal de Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CARAFU S.A., tenue au siège social en date du 22 mai 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Transfert du siège social vers L -1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon

2 ° Acceptation de la démission des anciens administrateurs qui avaient donné leur démission en date du 15 décembre 2006:

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- José Bonafonte Magri, demeurant 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une période de six ans:

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- VAL INVEST S.A., avec siège social Jasmine Court, 35, Regent Street, Belize City, Belize.

4 ° Acceptation de la démission de l'ancien commissaire aux comptes qui avait donné sa démission en date du 15 décembre 2006:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

5 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAFU S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067232/6449/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Jakob Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.337.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CPI CPEH 2 S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, here represented by Flora Gibert, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached.

This appearing, voting under her given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.**

2.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

2.2 The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

2.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The Company will assume the name JAKOB HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 10.** The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, they constitute the board of management. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

**Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 12.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Any member of the board of management may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of management is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the Company's share capital.

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

**Art. 15.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder CPI CPEH 2 S.à r.l., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

*Extraordinary general meeting*

The partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three:
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
  - Michael Astarita, born in New York (New York - USA) on 19 August 1961, having his professional address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022 (New York-USA);
  - Jan Arie Breure, born in Ter Aar (Netherlands) on 26 October 1973, having his professional address at Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1 Y5AD, United Kingdom.

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the Company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the Company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CPI CPEH 2 S.à r.l., mit registered office in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal durch Flora Gibert, mit beruflicher Adresse in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese Komparentin erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine EinmannGesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.**

2.1. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb oder Verkauf oder sonstiges Disponieren von oder die direkte oder indirekte Beteiligung an ausländischen Immobilien, unter anderem durch Zeichnung oder Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte aufgrund von Anteilen, Kapitalbeteiligung, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Option auf den Kauf von Unternehmen, Vermittlung von Geschäften oder ähnlichem, oder durch Schuldtitel in welcher Form auch immer, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

2.2 Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder jedem anderen Unternehmen Darlehen gewähren, einschließlich der Erträge von Krediten und/oder Einkünften durch dingliche Besicherung von Forderungen. Sie kann auch zugunsten von Dritten Garantien geben und Sicherheiten zur Besicherung ihrer Verbindlichkeiten oder zur Besicherung ihrer Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder aller sonstigen Unternehmen gewähren. Die Gesellschaft kann darüber hinaus Besicherungen für ihr gesamtes oder einen Teil ihres Kapitals verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Besicherungen organisieren.

2.3 Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Patentbestandes und/oder in Urheberrechte (Rechte auf geistiges Eigentum) jeder Art und Herkunft investieren.

2.4 Die Gesellschaft kann generell alle Techniken und Instrumente in Zusammenhang mit ihren Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management einsetzen, einschließlich jener Techniken und Instrumente, welche die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zinssatzrisiken und sonstige Risiken schützen.

2.5. Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Geschäfte betreiben, wobei als vereinbart gilt, dass sie sich an keinerlei Transaktionen beteiligt, die als gesetzlich geregelte Tätigkeit des Finanzsektors betrachtet werden:

Zeichnung von Anleihen in jeder Form außer durch öffentliches Angebot oder Inanspruchnahme jeder Art von Kredit, um Geldmittel aufzubringen, einschließlich, jedoch ohne Einschränkung, die Emission von Bonds und Schuldscheinen oder anderen Kapitalinstrumenten auf privater Basis, die Verwendung von derivativen Finanzinstrumenten und ähnlichem;

Gelder vorstrecken, als Darlehen gewähren oder einlegen oder Kredite gewähren, um Schuldtitel zu zeichnen oder zu erwerben, die von einem Luxemburger oder einem ausländischen Unternehmen zu diesem Zweck ausgegeben wurden und die als geeignet gelten, mit oder ohne Besicherung;

Beteiligungen an jeder Garantie, Bürgschaft oder anderen Form von Besicherung, ob durch persönlichen Vertrag oder Hypothekendarlehen oder Belastung für die gesamte oder einen Teil der Transaktion, an Immobilienvermögen (sowohl aktuelles als auch zukünftiges) oder mit Hilfe aller oder einzelner dieser genannten Methoden, zum Zweck der Erfüllung von Verträgen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und jeglicher angeschlossenen Unternehmen oder Direktoren oder Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft oder ihrer angeschlossenen Unternehmen, innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen von Luxemburg.

2.6. Die Gesellschaft kann alle gesetzlich zulässigen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen oder generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftsgegenstandes und alle direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gegenstandes verbundenen Transaktionen in allen oben geschriebenen Bereichen durchführen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung JAKOB HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

**Art. 8.** Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft durch die Geschäftsführung verwaltet. Die Geschäftsführer können, mit oder ohne Ursache, durch eine Auflösung der Aktionäre jederzeit entfernt werden, die eine Stimmenmehrheit halten. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

**Art. 11.** Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser



Sitzung. Die Geschäftsführung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen ihrer auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefaßt.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 13.** Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

**Art. 15.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 17.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der alleinige Gesellschafter, CPI CPEH 2 S.à r.l., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.300,- geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, R.C.S. B 37.974;

- Michael Astarita, geboren in New York (New York - USA) am 19 August 1961, hat seine Geschäftsadresse in 731 Lexington Avenue, 22 Etage, New York NY10022 (New York - USA);

- Jan Arie Breure, geboren in Ter Aar (Netherlands) am 26. Oktober 1973, hat seine Geschäftsadresse in Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1 Y5AD, Großbritannien.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch ihre alleinige Unterschrift zu genehmigen.



Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007. Relation: LAC/2007/9344. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067554/211/277.

(070071723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Truss Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 111.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067132/7799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02513. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Modul'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 20, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067090/5884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02849. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

In the year two thousand and seven, on the third day of May.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Maître Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg,

- acting in his capacity as special attorney-in-fact of the board of directors of D'AMICO INTERNATIONAL SHIPPING S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 124.790 and having its registered office at 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg (the «Company»), incorporated on 9 February 2007 following a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C number 491 on 30 March 2007. The articles of association of the Company were last amended on 18 April 2007 by a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial,

- by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 26 April 2007, a copy of which resolutions by the board of directors, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred twenty-eight million nine hundred fifty-six thousand nine hundred twenty dollars of the United States of America (USD 128,956,920.-) divided into one hundred twenty-eight million nine hundred fifty-six thousand nine hundred twenty (128,956,920) shares with no nominal value.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million dollars of the United States of America (USD 200,000,000.-) divided into two hundred million (200,000,000) shares with no nominal value, such article of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the board of directors of the Company, in its meeting of 26 April 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to increase the Company's share capital from one hundred twenty-eight million nine hundred fifty-six thousand nine hundred twenty dollars of the United States of America (USD 128,956,920.-) to one hundred forty-nine million nine hundred forty-nine thousand nine hundred and seven dollars of the United States of America (USD 149,949,907.-) and to issue twenty million nine hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-seven (20,992,987) new shares of the Company, to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders, and to appoint Mr Paolo d'Amico and Mr Marco Fiori, Chairman and Chief Executive Officer of the Company, as special attorneys in fact of the board of directors to confirm the effective issue and allotment of the new shares upon receipt of the subscription monies.

IV. That Mr Paolo d'Amico and Mr Marco Fiori, in their capacity as special attorneys in fact of the board of directors, having acknowledged that the Company has received for value 3 May 2007 an amount of seventy-three million four hundred seventy-five thousand four hundred fifty-four euros and fifty cents (EUR 73,475,454.50), corresponding to ninety nine million nine hundred twenty-six thousand six hundred eighteen dollars and twelve cents of the United States of America (USD 99,926,618.12) (on the basis of an exchange rate of one euro (EUR 1.-) for one dollar and thirty six cents of the United States of America (USD 1.36)), of which twenty million nine hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-seven dollars of the United States of America (USD 20,992,987.-) is allocated to the share capital of the Company and seventy-eight million nine hundred thirty-three million six hundred thirty-one dollars and twelve cents of the United States of America (USD 78,933,631.12) to the share premium account, have decided on 3 May 2007 the issue and allotment to the subscriber of twenty million nine hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-seven (20,992,987) new shares of the Company.

A copy of the decisions adopted on 3 May 2007, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

V. Evidence has been given to the undersigned notary that the amount of seventy-three million four hundred seventy-five thousand four hundred fifty-four euros and fifty cents (EUR 73,475,454.50), corresponding to ninety-nine million nine hundred twenty-six thousand six hundred eighteen dollars and twelve cents of the United States of America (USD 99,926,618.12) has been on 3 May 2007 at the disposal of the Company.

VI. That as a consequence of the above mentioned share capital increase and issue of new shares, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended to read as follows:

« **Art. 5.** The issued capital of the Company is fixed at one hundred forty-nine million nine hundred forty-nine thousand nine hundred and seven dollars of the United States of America (USD 149,949,907) divided into one hundred forty-nine million nine hundred forty-nine thousand nine hundred and seven (149,949,907) shares with no nominal value».

In faith of which, We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the capital increase are estimated at approximately EUR 741,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Tom Loesch, avocat, résidant à Luxembourg,

- agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de D'AMICO INTERNATIONAL SHIPPING S.A., une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Com-

merce et des Sociétés sous la section B, avec le numéro 124.790 et ayant son siège social au 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg (la «Société»), constituée le 9 février 2007 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C sous le numéro 491 le 30 mars 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 avril 2007 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial,

- en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2007, copies desdites résolutions du conseil d'administration et décisions adoptées par le mandataire spécial, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à cent vingt-huit millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 128.956.920,-) divisé en cent vingt-huit millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent vingt (128.956.920) actions sans valeur nominale.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000,-) divisé en deux cent millions (200.000.000) d'actions, sans valeur nominale, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation de capital.

III. Que le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 26 avril 2007 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-huit millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 128.956.920,-) à cent quarante-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 149.949.907,-) et d'émettre vingt millions neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-sept (20.992.987) nouvelles actions de la Société, pour supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société, et de nommer Messieurs Paolo d'Amico et Marco Fiori, Président et Chief Executive Officer de la Société, comme mandataires spéciaux du conseil d'administration pour confirmer l'émission effective et allocation des nouvelles actions à réception des souscriptions.

IV. Que Messieurs Paolo d'Amico et Marco Fiori, en leur capacité de mandataires spéciaux du conseil d'administration, ayant pris acte que la Société a reçu avec date de valeur le 3 mai 2007 un montant de soixante-treize millions quatre cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-quatre euros et cinquante cents (EUR 73.475.454,50) correspondant à quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-six mille six cent dix-huit dollars et douze cents des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.926.618,12) (sur la base du taux d'échange d'un euro (EUR 1,-) pour un dollar et trente six cents des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,36), dont vingt millions neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.992.987,-) sont alloués au capital social de la Société et soixante-dix-huit millions neuf cent trente-trois mille six cent trente et un dollars et douze cents des Etats-Unis d'Amérique (USD 78.933.631,12) sont alloués au compte prime d'émission, ont décidé le 3 mai 2007 l'émission et l'allocation au souscripteur de vingt millions neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-sept (20.992.987) nouvelles actions de la Société.

Une copie des décisions adoptées le 3 mai 2007, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

V. La preuve a été apportée au notaire instrumentant que le montant de soixante-treize millions quatre cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-quatre euros et cinquante cents (EUR 73.475.454,50) correspondant à quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-six mille six cent dix-huit dollars et douze cents des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.926.618,12) est à compter du 3 mai 2007 à la disposition de la Société.

VI. Qu'en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société et de l'émission de nouvelles actions mentionnées ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 149.949.907,-) représenté par cent quarante-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent sept (149.949.907) actions sans valeur nominale».

En foi de quoi, Nous, le notaire soussigné, faisons et passons acte à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de capital sont estimés à environ 741.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC/2007/6845.— Reçu 734.754,55 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007067013/206/138.

(070071188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Cortez Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067169/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06977. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.762.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067168/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06995. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**White Castle Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067167/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04892. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**FirstCo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.464.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) THE ATHOL TRUST, having its registered office at Jersey, JE2 4QB St. Helier, 35-39, La Colomberie Street;
  - 2) THE SPRINGBOK TRUST, having its registered office at Jersey, JE2 4QB St. Helier, 35-39, La Colomberie Street;
- both represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) FirstCo INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 112.464, incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on December 1, 2005, published in the Mémorial C number 523 of March 11, 2006,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

Article eight of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 8.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.»

#### *Second resolution*

Discharge is given to the resigning managers, Mr David Jonathan Francis and the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l for the performance of their mandate.

#### *Third resolution*

The following persons are appointed, for an unlimited period, as manager of the category A and manager of the category B:

##### *Manager of the category A:*

Mr Benoît Nasr, company director, born on May 26, 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Manager of the category B:*

Mr François Lanners, company director, born on October 3, 1948 in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) THE ATHOL TRUST, ayant son siège à Jersey, JE2 4QB St. Helier, 35-39, La Colomberie Street;
- 2) THE SPRINGBOK TRUST, ayant son siège à Jersey, JE2 4QB St. Helier, 35-39, La Colomberie Street;

représentés tous deux par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée FirstCo INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.464, constituée par acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 523 du 11 mars 2006,

et que les comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'article huit des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.»

*Deuxième résolution*

Décharge est donnée aux gérants démissionnaires, Monsieur David Jonathan Francis et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. pour l'exercice de leur mandat.

*Troisième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées, pour une durée indéterminée, comme gérant de catégorie A et gérant de catégorie B:

*Gérant de catégorie A:*

Monsieur Benoît Nasr, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Gérant de catégorie B:*

Monsieur François Lanners, administrateur de société, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.



*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1678. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007066752/231/136.

(070070552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Dolce & Gabbana Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.016.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DOLCE & GABBANA LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on 13th April, 2004, published in Memorial C number 546 of 26th May; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on 4th November 2004, published in Memorial C number 41, dated 14th January 2005.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 472,500 (four hundred seventy-two thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To restate the Company's management provisions.
- 2) To amend articles twelve and fourteen of the Articles of Association.
- 3) To acknowledge the resignation of Mrs Dorotea Dolce as manager.
- 4) To appoint Mrs Noëlla Antoine and Mr Francesco Moglia as class A managers and Mr Alfonso Dolce, Mr Paolo Zannoni and Mrs Christiana Ruella as class B managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution*

The meeting decides to restate the Company's management provisions.

*Second resolution*

The meeting decides to amend articles twelve and fourteen of the Articles of Association and to give them the following wording:

**Art. 12.** The Company will be managed by the board of managers which is formed by at least five managers. The managers will be appointed as A manager or B manager. The managers need not be shareholders of the Company. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.



All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. The Company shall be bound by the joint signature of a A manager together with a B manager.

Decisions on transactions having a value exceeding 5 millions Euro are subject to the affirmative decision of the partners representing the majority of the company's capital.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 14.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. The quorum for a meeting of the board of managers to be validly held is at least one A manager being present or represented and two B managers being present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxyholder.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented, provided that one A manager has also approved such decisions.

Without prejudice to the foregoing, resolutions concerning the licence of the trademarks shall be adopted by unanimous vote of all board managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

*Third resolution*

The meeting resolved to acknowledge the resignation of Mrs Dorotea Dolce as manager of the Company with immediate effect.

*Fourth resolution*

The meeting passed the following resolutions:

1) Are appointed class A managers for an undetermined duration

- Mrs Noëlla Antoine, Chartered Accountant, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 11th January 1969 at Saint-Pierre, Belgium

- Mr Francesco Moglia, Director, residing at 19-21, boulevard du Prince Henri, born on 27th May 1968 at Roma, Italy

2) Are appointed class B managers for an undetermined duration

- Mr Alfonso Dolce, Entrepreneur, residing at 1 Piazza Monumento, Legnano, Milano, Italy, born on 13rd March 1965 at Polizzi Generosa, Italy

- Mrs Cristiana Ruella, Chief Financial Officer, residing at 15 Via Mozart, Milano, Italy, born on 12nd August 1962 at Piombino, Italy

- Mr Paolo Zannoni, Banker, residing at flat 6, 9 Wilbraham Place, London, SW1X9AE, born on 17th August 1948 at Ravenna, Italy.

In accordance with article twelve, the Company shall be bound by the joint signature of a A manager together with a B manager.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société DOLCE & GABBANA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 100.016, constituée suivant acte reçu le 13 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 546 du 26 mai 2004; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 4 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 41 du 14 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 472.500 (quatre cent septante-deux mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer les dispositions statutaires relatives à la gérance.
- 2) Modifier les articles douze et quatorze des statuts.
- 3) Prendre acte de la démission de Madame Dorotea Dolce en tant que manager.
- 4) Nommer Madame Noëlla Antoine et Monsieur Francesco Moglia en tant que gérants de classe A et Monsieur Alfonso Dolce, Monsieur Paolo Zannoni et Madame Christiana Ruella en tant que gérants de classe B.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier les dispositions statutaires relatives à la gérance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles douze et quatorze des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 12.** La société sera gérée par le conseil de gérance qui sera formé par au moins cinq gérants. Les gérants seront nommés en tant que gérant A ou gérant B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. La société sera engagée par la signature collective d'un gérant A et d'un gérant B.

Les décisions ou transactions d'une valeur excédant cinq millions d'euros sont sujettes à l'agrément préalable des associés représentant la majorité du capital social.

Le conseil de gérance, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 14.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Le quorum nécessaire pour qu'une réunion du conseil de gérance soit valablement tenue est d'au moins un gérant A présent ou représenté et deux gérants B présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un mandataire pour le représenter.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, pourvu qu'un gérant A ait également approuvé ces décisions.

Sans préjudice de ce qui précède, les résolutions relatives à l'acquisition ou à la vente de tous droits intellectuels, tels que brevets, droits ou licences détenus par la Société devront pour être adoptées recueillir l'unanimité des votes des membres du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Madame Dorotea Dolce en tant que manager de la Société avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée

- Madame Noëlla Antoine, Expert-Comptable, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique

- Monsieur Francesco Moglia, Directeur, résidant au 19-21, boulevard du Prince Henri, né le 27 mai 1968 à Rome, Italie

2) Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée

- M. Alfonso Dolce, Entrepreneur, demeurant au 1 Piazza Monumento, Legnamo, Milan, Italie, né le 13 mars 1965 à Polizzi Generosa, Italie

- Mme Christiana Ruella, Directeur Financier, demeurant au 15 Via Mozart, Milan, Italie, née le 12 août 1962 à Piombino, Italie

- Monsieur Paolo Zannoni, Banquier, demeurant flat 6, 9 Wilbraham Place, Londres, SW1X9AE, né le 17 août 1948 à Ravenna, Italie.

Conformément à l'article douze des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature collective d'un gérant A et d'un gérant B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation LAC/2007/4244. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067415/211/180.

(070071551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Ecoma International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067191/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00922. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Xelis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.880.

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), à Bertrange au siège de la Société,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de XELIS INVESTMENTS S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10b, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, dressé en date du 18 août 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 du 26 octobre 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118.880.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, de la manière suivante:

Souscription de trois cent quarante-cinq (345) nouvelles actions correspondant à une participation à l'augmentation de capital social de trente-quatre mille cinq cents euros (34.500,- EUR) par la société de droit luxembourgeois CRITERIA S.à r.l.;

Souscription de trois cent quarante-cinq (345) nouvelles actions correspondant à une participation à l'augmentation de capital social de trente-quatre mille cinq cents euros (34.500,- EUR) par la société de droit luxembourgeois PROCEDIA S.à r.l.;

3.- Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

4.- Modification de l'article onze (11) des statuts de la Société en supprimant la dernière phrase de son premier alinéa et en supprimant purement son dernier et deuxième alinéa.

5.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société pour le rendre en conformité avec la loi du 26 août 2006, modifiant celle modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de sorte que l'article seize (16) ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ième</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, les sociétés suivantes:

a) la société PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, à concurrence de trois cent quarante-cinq (345) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action;

b) la société CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, à concurrence de trois cent quarante-cinq (345) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

- Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial des deux (2) seuls souscripteurs susnommés,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 12 mars 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte des deux (2) sociétés PROCEDIA S.à r.l. et CRITERIA S.à r.l., prénommés aux six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvellement émises par la Société, chacun le nombre d'actions pour lequel il a été admis, et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Les souscripteurs susmentionnés, par leur représentant susnommé, déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société en supprimant au premier alinéa la dernière phrase et en supprimant purement et simplement son deuxième alinéa.

De ce fait, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article onze (11) des statuts la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

## Cinquième résolution

Pour mettre les statuts en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article l'article seize (16) des Statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ième</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Rossignol, M. L. Schul, C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007, Relation: EAC/2007/2557. — Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007066024/239/147.

(070069905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Finanzprojekt Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 63.780.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064392/7763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00061. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Business Association Luxembourg - Central Asia A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg F 7.001.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux février 2007.

Les soussignés:

*Présidents d'Honneur Membres:*

Se Carlo Krieger, Ambassadeur, demeurant professionnellement au 3, Khrouchtchevski Péréoulouk, 119034 Moscou, Russie

Se Konstantin Zhigalov, Ambassadeur, demeurant professionnellement au 30, avenue Van Bever, 1180 Uccle, Belgique



*Membres d'Honneur:*

Dr Fernand Goldschmit, Professeur Honoraire à la Kazakhstan National Medical University, demeurant au 16, rue de Blaschette, L-6196 Eisenborn, Luxembourg

Dr Larissa Apreleva, Ph.D., M.D., demeurant au 16, rue de Blaschette, L-6196 Eisenborn, Luxembourg

M<sup>e</sup> Joë Lemmer, Consul Honoraire de la République du Kazakhstan, demeurant professionnellement au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Luxembourg

*Personnes morales:*

UNCOS «UNITED CORPORATE SERVICES» S.A., avec siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Monsieur Gilles Vogel, conseil économique

UIFG S.A., avec siège social au 33, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Luxembourg, représentée par Monsieur Ruslan Umshvaif, indépendant

*Personnes physiques:*

Monsieur Ruslan Umshvaif, indépendant, demeurant au 33, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Luxembourg

Monsieur Gilles Vogel, conseil économique, demeurant au 12, Kiirchestrooss, L-6834 Biwer, Luxembourg

Monsieur Barry O'Dwyer, juriste, demeurant à 191, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Luxembourg

tous ci-après désignés comme membres fondateurs, ont décidé de dresser par les présentes les statuts d'une association sans but lucratif (a.s.b.l.), qu'ils déclarent constituer entre eux, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée BUSINESS ASSOCIATION LUXEMBOURG - CENTRAL ASIA A.s.b.l. (ci-après «l'Association»).

**Art. 2.** Le siège de l'Association est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par décision du Conseil d'administration en tout autre lieu. Toute modification du siège social doit être déposée, dans le mois de sa date, pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par simple décision du Conseil d'administration, l'Association pourra établir des succursales dans les pays énumérés dans l'article 4 des présents statuts.

**Art. 3.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'Association a pour objet toute activité de nature à favoriser le développement des liens économiques et commerciaux entre le Grand-Duché de Luxembourg et les pays suivants:

- Kazakhstan
- Kirghizstan
- Ouzbékistan
- Tadjikistan
- Turkmenistan.

L'Association pourra proposer des projets de développement économique, social, technique et culturel en faveur de ces derniers pays pouvant être financés par le Gouvernement luxembourgeois dans le cadre de sa politique de coopération, la présente énumération étant énonciative et non limitative.

L'Association a également comme objet d'oeuvrer en faveur d'un resserrement des liens d'amitiés entre le Grand-Duché de Luxembourg et les pays énumérés ci-après ainsi que d'une meilleure connaissance mutuelle en favorisant toutes initiatives afférentes de personnes physiques ou de collectivités, notamment par l'organisation de manifestations au niveau culturel et philanthropique.

### **Titre II. Membres - Cotisation**

**Art. 5.** L'Association se compose de membres, personnes physiques et/ou morales, en nombre illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq. Les signataires de l'acte de constitution ont la qualité de membres fondateurs.

**Art. 6.** Pour devenir membre ultérieurement, il faut:

- 1) manifester sa volonté
- 2) avoir reçu l'aval du Conseil d'administration statuant à l'unanimité des voix.

Les personnes physiques ou morales qui, sans vouloir être membres actifs, désirent aider l'Association à réaliser son but peuvent être admises en qualité de membres donateurs. Elles n'auront pas de droit de vote.

Le Conseil d'administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques s'il le juge opportun. Elles bénéficieront du droit de vote et elles ne seront pas obligées de payer la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'administration.

**Art. 7.** La perte de qualité de membre est régie par les dispositions de l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928.

**Art. 8.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

**Art. 9.** Les cotisations annuelles à payer par les membres sont fixées par le Conseil d'administration. Elles ne pourront être supérieures à mille euros ou leur équivalent en d'autres devises.

### **Titre III. Conseil d'administration**

**Art. 10.** L'Association est administrée par un Conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins et de neuf membres au plus, pris parmi les membres de l'association et élus à l'exception des premiers administrateurs par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat. Les administrateurs sont rééligibles et ils sont toujours révocables par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'administration désignera en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, ces deux dernières fonctions pouvant cependant être assumées par une même personne. Le président dirige les travaux de l'Association de même qu'il la représente et l'engage vis-à-vis des tiers. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et ses responsabilités sont assumées provisoirement par le vice-président. Vis-à-vis des établissements de crédit, le trésorier pourra engager l'Association pour un maximum de cinq mille euros (EUR 5.000,-) par opération. Des pouvoirs spéciaux pourront être confiés à d'autres membres du Conseil d'administration.

**Art. 12.** Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent sur convocation du Président ou de deux de ses membres actifs. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. Il ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le représente est prépondérante. Les décisions du Conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et par le secrétaire.

**Art. 13.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les dispositions des articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** Le contrôle et la supervision des activités financières de l'Association sont assurés par deux réviseurs de caisse élus par l'assemblée générale parmi les membres qui ne font pas partie du Conseil d'administration.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. Les convocations sont faites par le Conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres trente jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Chaque membre a droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire qui doit être un autre membre.

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement dans le courant du mois de février, au jour, à l'heure et au lieu indiqués dans l'avis de convocation.

**Art. 17.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

### **Titre VI. Fonds - Comptes - Budget**

**Art. 18.** Les ressources de l'Association se composent notamment:

- 1) des cotisations des membres
- 2) des dons, subsides et subventions
- 3) des prestations versées par diverses organisations ou institutions
- 4) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

### **Titre VII. Divers**

**Art. 20.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation sont régies par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une œuvre de bienfaisance. Le Conseil d'administration la désignera à la majorité absolue des voix.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 22.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée telle que modifiée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social de l'Association commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en février 2008.

#### *Assemblée constitutive*

Les fondateurs préqualifiés se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

2. Sont élus administrateurs:

a) Monsieur Ruslan Umshvaif, préqualifié

b) Monsieur Gilles Vogel, préqualifié

c) Monsieur Barry O'Dwyer, préqualifié

d) M<sup>e</sup> Joë Lemmer, préqualifié

e) Dr Fernand Goldschmit, préqualifié.

3. La durée du mandat des premiers administrateurs est fixée à trois ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire en 2010.

4. La cotisation annuelle est fixée pour le premier exercice à:

- EUR 150,- pour les personnes physiques

- EUR 400,- pour les personnes morales.

5. Le siège de l'association est établi à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

#### *Conseil d'administration:*

Les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil et ont désigné en qualité de:

- Président: Monsieur Ruslan Umshvaif

- Vice-Président: M<sup>e</sup> Joë Lemmer

- Secrétaire: Monsieur Barry O'Dwyer

- Trésorier: Monsieur Gilles Vogel

- Conseiller: Dr Fernand Goldschmit.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en double exemplaire.

Signatures.

Référence de publication: 2007067867/7343/151.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06785. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

### **Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.345.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067187/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00927. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 119.339.

—  
*Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 20 avril 2007*

En date du 20 avril 2007, l'Associé Unique de CENTURY PROPERTIES SARL dont le siège social se trouve au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a pris la résolution suivante:

de transféré le siège de la société au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007067233/6449/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Centre Comptable Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 109.136.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 15 mai 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRE COMPTABLE EUROPEEN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007067236/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Ecobau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 71.942.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007067188/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00926. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Obelix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 72.984.

—  
L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBELIX S.A., ayant son siège social à 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.984, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond Schroeder, le 2 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 98 du 28 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Bernard, juriste à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de USD en euros au taux de change: 1,00 US Dollar = 0,75799 Euro. Soit 300.000,00 US Dollar = 227.397,00 Euro.

2.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 7.397,00 (sept mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 227.397,00 (deux cent vingt sept mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros) à EUR 220.000,00 (deux cent vingt mille euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action.

3.- Modification afférente de l'article 3, premier paragraphe des statuts pour refléter les décisions prises.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de USD en Euros au taux de conversion fixé le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 1,00 US Dollar = 0,75799 Euro. L'assemblée décide de fixer provisoirement le capital ajusté à EUR 227.397,00 (deux cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros). Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 7.397,00 (sept mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 227.397,00 (deux cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros) à EUR 220.000,00 (deux cent vingt mille euros) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 220.000,00 (deux cent vingt mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Zimmer, R. Uhl, S. Bernard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007. Relation: LAC/2007/5380. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066972/211/65.

(070070944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Cofide International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007

Signatures.

Référence de publication: 2007067088/1882/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05762. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Noktop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066333/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06588. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Mansfeld Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067171/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03725. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**C.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.859.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2007*

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 32, rue Dicks L-4081 Esch-sur-Alzette au 7, rue Dix Septembre L-4320 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007067242/3140/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.